

POLITIQUE D'ENGAGEMENT DE CARMIGNAC

31/12/2019

Dans le cadre de son engagement en faveur de meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise, à l'image de sa politique de vote active, Carmignac s'engage également à dialoguer avec les sociétés dans lesquelles elle est investie afin de les sensibiliser aux controverses et problèmes environnementaux, sociaux ou de gouvernance. Notre responsabilité fiduciaire implique de représenter pleinement les droits de nos actionnaires pour le compte de nos investisseurs. Pour cette raison, nous avons élevé notre objectif de participation aux votes à 100 % pour l'ensemble de notre gamme de fonds actions pour la saison des votes 2020 et au-delà.

Carmignac est en train de revoir sa Politique d'Engagement afin de s'aligner davantage sur les dispositions de la Directive européenne sur les droits des actionnaires (SRD II) et sa transposition dans les pays concernés. La transposition finale de la directive a eu lieu en novembre 2019 en France, ce qui n'a pas laissé à Carmignac suffisamment de temps pour aligner son cadre d'engagement global pour répondre à toutes les exigences de la Directive et de s'y conformer. Par conséquent, Carmignac a décidé de continuer à renforcer son cadre d'engagement en 2020, à travers la Gouvernance de l'Investissement Responsable mise en place afin de rendre sa Politique d'Engagement 2020 conforme à la Directive. Elle abordera également des facteurs supplémentaires tels que la manière dont nous surveillons la stratégie, les performances financières et non financières, le risque et la structure du capital des sociétés dans lesquelles nous investissons (le cas échéant) et la manière dont nous coopérons avec les autres parties prenantes et coordonnons les mesures.

Enfin, conformément à notre Cadre de Gestion des Conflits d'Intérêts, la Politique d'Engagement 2020 de Carmignac traitera de la manière dont, dans ce cadre renforcé, Carmignac gère les conflits d'intérêts actuels et potentiels découlant de ce cadre d'engagement actualisé.

Quel type d'engagement ?

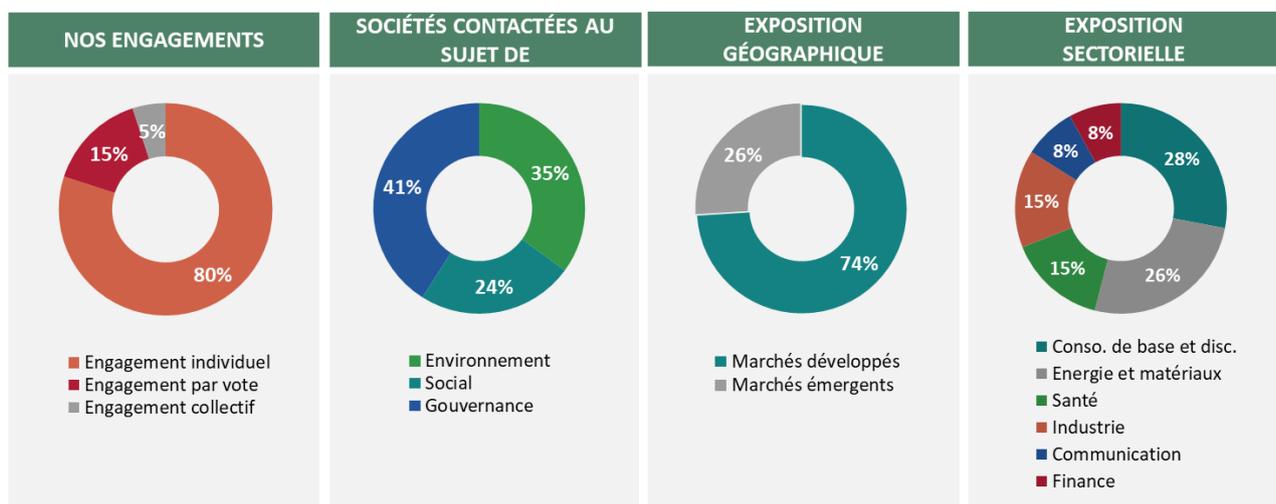
Nos engagements auprès des entreprises vont au-delà de l'évaluation des critères ESG qui est intégrée dans nos thèses d'investissement. Nous entrons activement en relation avec les entreprises dans lesquelles nous sommes investis, généralement lorsque nous estimons qu'il existe (ou qu'il pourrait exister) un risque important lié aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Deuxièmement, à la suite d'une controverse, le gérant ou l'analyste peut avoir besoin de contacter l'entreprise ou de se rendre sur place. Ces controverses peuvent apparaître lors d'un accident écologique, un événement important lié à la sécurité d'un produit ou au traitement des employés ou bien encore, concernant la gouvernance, des risques liés aux pratiques comptables, à la composition du conseil d'administration ou à la rémunération des dirigeants. Troisièmement, un engagement direct avec la société peut se produire lors des périodes de votes lorsque nous devons clarifier notre point de

vue ou si nous avons l'intention de voter contre une recommandation standard de durabilité établie par notre fournisseur de services de vote ISS.

Comment nous engageons-nous ?

Les situations d'engagement peuvent être résolues rapidement par des échanges de mails pour clarifier certains sujets, mais elles peuvent également durer plus longtemps si un changement de stratégie est une action nécessaire selon nous. Lorsque des controverses se produisent, leur importance est évaluée et nous envisageons en parallèle des réponses permettant d'atténuer les risques actuels et futurs de l'entreprise. Si nécessaire, des recherches externes peuvent être consultées. Par ailleurs, à certaines occasions, nous avons collaboré avec d'autres sociétés de gestion pour résoudre des problématiques communes, ce qui s'est révélé très efficace et a permis de renforcer les droits de nos actionnaires, soit sur une base ad hoc, soit à travers des affiliations ⁽¹⁾ auxquelles nous avons adhéré plus récemment. Enfin, nous estimons l'impact financier futur sur l'entreprise pour décider d'une stratégie : augmenter, diminuer ou mettre un terme à notre investissement en fonction des conditions de liquidité du marché afin de ne pas porter préjudice aux détenteurs du fonds.

Les graphiques suivants représentent nos engagements qui ont été réalisés au cours de l'année 2019 et documentés en interne dans notre base de données d'information du front office Mackey RMS.



Veuillez vous référer à nos rapports de vote 2019 pour plus de détails.

- [Rapport sur la politique de vote 2019 – CG \(PDF\)](#)
- [Rapport sur la politique de vote 2019 – CGL \(PDF\)](#)

Activité en 2019

Comme prévu pour 2019, nous avons adopté une position plus proactive de l'engagement avec les entreprises sur leurs objectifs environnementaux et leur transition vers des sources d'énergie plus propres. Les engagements environnementaux représentent 35 % du total, contre seulement 4 % en 2018. Étant donné que nous avons pu accueillir deux nouveaux rôles ESG au sein de l'équipe « Investissement durable », nous avons pu tripler le nombre de nos engagements et les étendre davantage aux entreprises des marchés développés. L'équipe de « Investissement durable » rend compte à Maxime Carmignac, Directeur Général de Carmignac Gestion Luxembourg - Succursale Britannique et membre du Conseil d'Administration de Carmignac Gestion S.A. (le « Conseil »).

Objectifs pour 2020

En 2020, nous poursuivons nos efforts pour nous engager avec nos sociétés fiduciaires sur leurs objectifs carbone et de transparence. Nous prendrons des mesures actives à travers notre gamme de fonds ISR pour contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, et cela via l'identification des entreprises qui font partie de la chaîne d'approvisionnement en énergies renouvelables pour effectuer la transition vers une énergie plus propre, ainsi que celles opérant dans des secteurs à fortes émissions. Par notre affiliation ⁽¹⁾ à des initiatives telles que Climate Action 100+ et ShareAction, nous avons l'intention de renforcer nos engagements collectifs sur les questions liées à la transition énergétique et à la divulgation d'informations.

(1) Carmignac est devenu signataire de ShareAction et Climate Action 100+ en février 2020. Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites www.shareaction.org et www.climateaction100.org.

Source : Carmignac, 31/03/2020. Document promotionnel. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

CARMIGNAC GESTION – 24, place Vendôme – F-75001 Paris – Tél : (+33) 01 42 86 53 35 Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 15,000,000 € - RCS Paris B 349 501 676

CARMIGNAC GESTION Luxembourg City Link – 7, rue de la Chapelle – L-1325 Luxembourg – Tél : (+352) 46 70 60 1 - Filiale de Carmignac Gestion. Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF. SA au capital de 23 000 000 € - RC Luxembourg B67549